

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-431

présenté par

Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	500 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	500 000 000	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	500 000 000	500 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 500 millions d'euros le budget consacré à l'accès aux droits et aux services publics, afin de soutenir les actions menées par des associations spécialisées qui garantissent cet accès en proposant notamment l'accompagnement des victimes de discriminations ou des actions de communication contre le racisme et le sexisme. Il vise également à renforcer les financements consacrés à la prévention et la lutte contre les discriminations en soutenant des initiatives portées par la société civile.

Financer le Défenseur des droits et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) est essentiel, mais il est tout aussi important de soutenir les organisations militantes antiracistes qui sont au cœur de la lutte contre les discriminations. Ces structures de terrain sont souvent les premières à intervenir auprès des victimes et à sensibiliser le grand public.

Comme mentionné dans notre précédent amendement, cet effort financier, bien que nécessaire, reste insuffisant. La lutte contre les discriminations de toutes sortes requiert un engagement budgétaire bien plus ambitieux de la part de l'Etat. Le milieu associatif, qui observe quotidiennement l'ampleur des besoins, appelle d'ailleurs le gouvernement à consacrer un budget de 1 milliard d'euros à cette cause pour garantir des actions à la hauteur des enjeux.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 147 « Politique de la ville » dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de prélever ces 500 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement au programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » via son action n° 04 «

Réglementation, politique technique et qualité de la construction » et ce au profit de l'action n°01 « Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville » du programme 147 « Politique de la ville ».

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Notre intention n'est pas de ponctionner un autre programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage financier.